

« L' ÎLOT DE BIODIVERSITE DE MARIGNY LE LOZON »

>> A l'affiche : Fête du printemps de la biodiversité les 19 & 20 Mars 2022, l'îlot a fêté ses 1 an !



DOCUMENT DE SUIVI ET D'INFORMATION

Consignant les **actions**, **décisions**, et **questions** du collectif des « Amis de l'îlot »,
Créé par Franck Besnard le 28 septembre 2020,

A l'attention du Conseil Municipal, et de tous les habitants, et du collectif des « Amis de l'îlot ».

Mise à jour >> **Version 1.4 du 11 mars 2022** (Surlignage en jaune = dernières modifications de la version en cours)

Historique des versions :

- Franck Besnard : **v1.1**(03.10.20) **v1.2**(15.01.21) **v1.3**(23.03.21) **v1.4**(11.03.22)
- Deuxième "Réfèrent(e) de l'îlot" **en cours de nomination** : bientôt une version **v2.1, mise à jour par ses soins**

Sommaire

Déjà 18 mois d'histoire pour l'îlot de biodiversité de Marigny Le Lozon	3
La trame verte	3
Les tous premiers acteurs	4
« Définir, Faire vivre et Préserver l'îlot de biodiversité »	5
Les objectifs	5
La structuration de l'îlot	6
Les ressources municipales	6
L'asso. MJT & L'école Julien Bodin, premiers partenaires de l'îlot de biodiversité	6
La Charte des « Amis de l'îlot »	6
Le « Référent »	6
Le collectif des « Amis de l'îlot », les écoles, et autres partenaires	7
Le « Collectif décisionnaire de l'îlot »	7
Le Document de Suivi et d'Information	8
La vie de l'îlot	8
Gestion décisionnelle et structuration	8
Actions du collectif des « Amis de l'îlot »	13
Activités pédagogiques & événements	16
Contacts > Les membres du collectif des « Amis de l'îlot »	19
Contacts > Partenaires et acteurs	20
Annexe 1 : Périmètre cadastral	22
Annexe 2 : Charte de l'îlot	23
Charte des « Amis de l'îlot de biodiversité » (V0.3 - En cours d'écriture/validation)	23
Charte intégrée aux statuts de l'association Marigny Je T'aime	25
Annexe 3 : Possibles Activités pédagogiques et Animations	26
Annexe 4 : Communication	27
Texte court Officiel	27
Carte de soutien	28
Site internet	28
Permanences de l'îlot > les Samedis matin 10h-12h	28
Contactez nous	28
Dossier de presse	28
Annexe 5 : Le jardin-forêt comestible	30
Annexe 6 : 5 grands thèmes de suivi / gestion >> Calendrier 2020/2021	31
Annexe 7 : « Bilan / Passation » du précédent « Référent de l'îlot »	31
Annexe 8 : Fête du printemps de la biodiversité les 19 & 20 Mars 2022	33

Déjà 18 mois d'histoire pour l'îlot de biodiversité de Marigny Le Lozon

La trame verte

Le drainage des eaux en surplus dans le centre bourg de Marigny Le Lozon a donné naissance à une **zone de végétation sauvage** incorporée à la trame verte.

Cette zone forme un cadre idéal pour à la fois **préserv**er et **enrichir la biodiversité locale** de Marigny Le Lozon, et offrir aux habitants de la commune un cadre propice à une immersion respectueuse dans la nature :

**Préservation de la nature,
Education et sensibilisation des plus jeunes,
Ressourcement pour tous.**



Les tous premiers acteurs

Divers acteurs & histoires ont abouti à la **création de l'îlot de biodiversité** :

- **Franck Besnard**, ingénieur en cours d'installation agricole (Vergers) à proximité de Marigny Le Lozon, porteur du projet de création, a proposé de se consacrer bénévolement à la gestion de l'îlot de Marigny Le Lozon & d'animer des activités pédagogiques, en immersion dans la nature, dans le local de l'îlot (local de l'association MJT), et dans la « Pouponnière végétale de l'Îlot » (à l'extrémité du jardin-forêt comestible),
- **Didier Ozouf**, conseiller municipal à Marigny Le Lozon pendant 25 ans (dont 13 ans adjoint au maire et vice président de la communauté des communes), président des associations « Marigny Je T'aime » et « Fête du bois », professionnel dans le domaine du développement durable et animateur de nombreuses activités pédagogiques dans le but d'éduquer au respect de la nature, parrain du présent projet, a proposé d'apporter son conseil, son soutien et son expérience dans la gestion de l'îlot,
- **Maxime Gallais**, nouvellement installé comme maraicher à La ferme de la Bourdonnière (Quibou), présent sur les marchés de Marigny Le Lozon les mercredis et vendredis, a souhaité apporter sa contribution pour des actions diverses sur l'îlot, notamment la création d'un jardin-forêt comestible à vocation pédagogique.
- Dès l'avis favorable unanime du conseil municipal, le collectif des « *Amis de l'îlot* » a été créé, comportant pour noyau décisionnel les trois personnes ci-dessus, rejointes par **Marc Bonneson** et **Romarc Lecointre**.



« Définir, Faire vivre et Préserver l'îlot de biodiversité »

Nous avons porté au mois de septembre 2020 le projet « Définir, Faire vivre et Préserver l'îlot de biodiversité de Marigny Le Lozon » à l'attention du Maire, ainsi qu'à toute l'équipe municipale, afin de savoir s'il était en cohérence avec la politique de gestion et de développement à long terme de Marigny Le Lozon, s'il pouvait s'inscrire en confiance dans le temps, et avec tout le soutien de la commune >> En effet, sa condition d'existence et sa pérennité sur le long terme nécessitent une vision d'avenir partagée par tous les habitants, représentés par l'équipe municipale.

L'investissement humain bénévole autour de la valorisation d'un espace naturel nécessite une action sur le long terme dans la confiance, donc son pré-requis est la pleine cohésion avec la politique communale, matérialisée par la définition d'un cadre statutaire officiel durable, et de la « Charte de l'îlot ».

Le projet a reçu un **avis favorable unanime** du conseil municipal fin 2020. La naissance de l'îlot de biodiversité a été décidée début 2021, et pour commencer, la signature d'un bail environnemental, entre la Commune et l'association Marigny Je T'aime (grand partenaire associatif de l'îlot), a concrétisé cette naissance : **L'îlot de biodiversité existe !** Sa surface est de **5 Hectares**. L'inauguration a eu lieu, avec l'équipe municipale, le 19 mars 2022.

>> Une **Obligation Réelle Environnementale** à signer sur le long terme (max 99 ans), est en cours d'écriture.

Les objectifs

- Par des animations pédagogiques en immersion dans la nature, sensibiliser les jeunes de Marigny Le Lozon (et des communes avoisinantes) sur les thèmes « Connaissance et Respect du vivant » et « Développement durable » (Voir toutes les activités pédagogiques et animations pouvant être menées dans l'Îlot : [Annexe 3 : Possibles Activités pédagogiques et Animations](#)),
- Favoriser le partage et les rencontres, notamment via le local de l'îlot (local MJT) et le jardin-forêt comestible, entre les habitants de tous âges, les associations et les institutions,
- Préserver et enrichir la biodiversité locale de Marigny Le Lozon,
- Offrir aux habitants de la commune un cadre propice à une immersion respectueuse dans la nature, et au ressourcement.

Voir les chapitres : [Annexe 2 : « Charte de l'îlot »](#) et [Texte court Officielle](#)



La structuration de l'îlot

Les éléments de structuration de l'îlot ci-après sont le fruit :

- **De l'état d'esprit initial** de l'îlot de biodiversité, partagé entre Franck Besnard (initiateur) et Fabrice Lemazurier (Mr le Maire) lors de la proposition de création de l'îlot en septembre 2020,
- Des premiers 18 mois d'expérience de Vie de l'îlot, que vous pouvez découvrir dans ce document.

Lors de son discours d'inauguration de l'îlot, le 19 mars 2022, Fabrice Lemazurier a rappelé cet esprit fondamental, à protéger dans le temps : « **Un lieu partagé apolitique, respectueux, paisible, harmonieux.** ». La Charte des « Amis de l'îlot de biodiversité » ancrera cet état d'esprit.

Les ressources municipales

sont le pilier fondamental, puisque l'îlot de biodiversité est constitué de **5 Ha de parcelles communales** :

- Afin de garantir la stabilité géographique de l'îlot dans le temps, et la pérennité d'un projet porté par une succession de bénévoles, Mr le Maire (**Fabrice Lemazurier**) a proposé, de mettre en place une gestion/protection des terres l'îlot par l'établissement d'un bail environnemental, contracté avec la commune, pour commencer (durée : 9ans), par l'association « Marigny Je T'aime »,
- L'usage du local de l'îlot (local multi-associatif, et notamment de MJT), afin d'accueillir le déroulement des animations, activités pédagogiques, permanences, ainsi que de permettre la logistique de gestion du site.

L'asso. MJT & L'école Julien Bodin, premiers partenaires de l'îlot de biodiversité

Didier Ozouf, président de l'association MJT (Marigny Je T'aime), très impliquée depuis plusieurs décennies dans le fleurissement, l'environnement, les activités Nature, a proposé d'incorporer l'îlot de biodiversité dans les activités de son association, et d'aider à la création de l'îlot :

- MJT signe le premier bail (9ans) avec la municipalité pour la création de l'îlot, en attendant une ORE future,
- MJT a organisé une Assemblée Générale extraordinaire, pour intégrer dans ses statuts un nouveau domaine d'activité : Gestion / Préservation / Valorisation de l'îlot de biodiversité, avec en annexe aux statuts une première version de la « Charte de l'îlot », (Approbation préfectorale du 07.01.21)
- MJT a soutenu depuis 18 mois la création de l'îlot, par un fort investissement dans les activités pédagogiques avec les écoles, et l'abri des premiers dons/matériels pour l'îlot, dans son bilan financier et ses actifs :
 - Subvention du **Département** pour les panneaux et du matériel,
 - Subvention d'une serre de 30m2 pour l'îlot par la fondation **FNH**,
 - Subvention de machines d'entretien des végétaux dans les chemins de l'îlot par la **Municipalité**,
 - Dons divers récoltés par les premiers « Amis de l'îlot », et dépenses matérielles liées au fonctionnement de l'îlot.

La Charte des « Amis de l'îlot »

Cette Charte est garante du fonctionnement et de l'état d'esprit de l'îlot. Elle définit les règles concernant le collectif des « Amis de l'îlot », nécessaires pour symboliser l'adhésion des « Amis » à ce qu'est l'îlot de biodiversité, et garantir le bon fonctionnement du collectif dans le temps, avec la conservation d'un état d'esprit bienveillant entre les « Amis ».

>> Voir en annexe la Charte des « Amis de l'îlot de biodiversité » (En cours d'écriture) : Elle n'a pas encore reçu toutes les contributions/modifications du « Collectif décisionnaire », et celui-ci ne l'a pas encore validée.

Le « Référent »

C'est un membre du « collectif décisionnaire de l'îlot », qui s'occupe des actions de suivi décisionnaire, d'information, et d'historique :

- mise-à-jour du présent « Document de Suivi et d'Information »,
- animation du « collectif décisionnaire » (5 personnes max.), au sein du collectif des « Amis de l'îlot »,
- communication avec l'équipe municipale,
- suivi des communications officielles (site web, presse..),
- suivi de gestion décisionnelle du site de l'îlot.

>> Franck Besnard a annoncé le 15.03.22 **quitter ses fonctions/actions bénévoles en tant que "Réfèrent de l'îlot de biodiversité de Marigny Le Lozon"**, après 18 mois d'un premier mandat. **Il a transmis son bilan, à consulter en Annexe 7.**

Pour l'heure et avant nomination d'un nouveau « Réfèrent », Mr Le Maire accepte d'animer les « ordres du jour » du « collectif décisionnaire ».

Le collectif des « Amis de l'îlot », les écoles, et autres partenaires

Il est formé par les habitants de la Manche qui souhaitent contribuer/aider à faire vivre l'îlot de biodiversité, qui ont pris connaissance, puis approuvé et signé la Charte des « Amis de l'îlot » (charte garante de **l'état d'esprit de l'îlot**).

C'est une association de fait, non encore déposée en préfecture, dont 5 membres, le « Collectif décisionnaire », prennent à l'unanimité les décisions relatives à la gestion de l'îlot.

Toutes les initiatives et bonnes énergies des « Amis » de l'îlot sont les bienvenues !

Pour sa part humaine, la vie de l'îlot est constituée par :

- le collectif des « Amis »,
- les activités pédagogiques des écoles (Ecole Julien Bodin, Ecole Notre Dame, et d'autres..)
- les partenaires (Marigny Le Lozon, MJT, FNH),
- les associations intervenantes (MJT, La Bourdonnière, 3 ELEMENTS, GONm, LPO, AVRIL, CPIE..)
- les permanences des samedis matin au local MJT & au jardin-forêt comestible (10h-12h),
- les activités occasionnelles organisées dans l'îlot,
- les visiteurs,

Le « Collectif décisionnaire de l'îlot »

5 personnes maximum sont nommées au sein du collectif des « Amis de l'îlot » (dont le « Réfèrent »), pour constituer le « Collectif décisionnaire », et s'occuper de la gestion décisionnaire de l'îlot. **(A préciser la procédure de remplacement de ses membres : Présentation au Maire avant un remplacement et possibilité de droit de veto de la part du Maire ?)**

Chacun des membres peut être contacté au sujet de l'îlot, il réfèrera aux autres membres pour la prise de décisions. Les décisions du « Collectif décisionnaire » concernant la gestion de l'îlot sont prises **à l'unanimité uniquement**, principe d'harmonie cohérent avec les équilibres dans la Nature.

Les membres du « Collectif décisionnaire » :

- s'occupent collégalement de la gestion opérationnelle du site de l'îlot :
 - ils supervisent les actions sensibles dans l'îlot : entretien, travaux, présence des écoles, activités des associations partenaires ou d'autres intervenants extérieurs ponctuels,
 - ils réalisent des missions, validées par le collectif décisionnaire à l'unanimité, s'entraident ponctuellement et selon leur libre volonté,
 - veillent au bon déroulement des activités pédagogiques et événements planifiés sur l'îlot,
 - animent à tour de rôle les réunions du collectif décisionnaire,
- supervisent les contributions volontaires des « Amis de l'îlot » sur le site, ainsi que des bénévoles occasionnels : de tous ceux qui contribuent à la vie de l'îlot de biodiversité,

Ils ont à cœur de faire respecter la Nature, ainsi qu'un état d'esprit **apolitique** et **bienveillant** dans l'îlot de biodiversité :

- **Paix & Harmonie,**
- **Respect,**
- **Libre contribution (choix, points de vue, énergie et temps consacrés).**

>> Pour cela, ils sont les garants du respect de la Charte des « Amis de l'îlot de biodiversité » (Charte en Annexe 2), et votent pour avertir, puis éventuellement exclure tout(e) « Ami(e) » qui ne la respecterait pas.

Le collectif décisionnaire défend l'état d'esprit de l'îlot, ainsi que son indépendance idéologique, politique et financière : les dispositifs annexes mis en place, les dons effectués, les actifs financiers ou matériels, les activités offertes par des partenaires dans l'îlot, etc..., ne donnent aucun droit décisionnaire sur l'îlot.

Membres du « Collectif décisionnaire » :

- ❖ Franck Besnard (fin de son mandat de Référent le 15.03.22),
- ❖ Didier Ozouf,
- ❖ Maxime Gallais,
- ❖ Marc Bonneson,
- ❖ Romaric Lecointre (plus de nouvelles de Romaric depuis un an).

Le Document de Suivi et d'Information

Chaque version du présent document est **diffusable officiellement partout**, en version *PDF non modifiable*.

Ce document de « Référence » est tenu à jour par le « Référent ». Il sert notamment à :

- **réunir l'ensemble des informations** en lien avec l'îlot de Marigny Le Lozon,
- **partager ces informations** au sein des « Amis de l'îlot », avec la municipalité, avec le public,
- **consigner l'historique** des actions/décisions passées et futures, ainsi que des diverses questions instruites au fil du temps concernant l'îlot,
- **servir de point de référence** pour toutes les autres communications officielles. (sites internet, articles de journaux, publications sur les réseaux..).

Mr le Maire a validé l'utilisation du présent document pour l'historique et le partage d'information autour de la vie de l'îlot. Il demande que ce document soit transmis **une fois l'an du « Référent » vers l'équipe municipale** pour information, et occasionnellement sur demande de la municipalité.

Les différentes versions du document sont archivées à la Mairie, et aussi par le « Collectif décisionnaire ». Elles sont accessibles au public (via les sites internet).

La vie de l'îlot

Gestion décisionnelle et structuration

Vert : Etapes effectuées - Orange : Etapes en cours - Bleu : Prochaines étapes

Etapes / Actions / Questions	Date	Qui (Acronyme)
La vie de l'îlot > Gestion décisionnelle et structuration		
Rédaction d'un document officiel pour le suivi de l'îlot et le partage d'informations	09/2020	FRB
<p>Définir les responsabilités des acteurs du projet, ainsi que la fréquence de diffusion du présent document aux membres du conseil municipal. Nommer un correspondant de l'Îlot au sein du CMM, chargé de soumettre au CMM les décisions à prendre concernant l'Îlot.</p> <p>>> Bilan de la réunion avec Mr le Maire le 30.09 (+FRB +DIO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mr le Maire a proposé de mettre en place une gestion/protection de la zone naturelle de l'îlot, par l'établissement d'un bail environnemental contracté entre la municipalité et l'association Marigny Je T'aime, - Le président de MJT accepte de porter la gestion de l'îlot au sein de sa structure associative : une assemblée extraordinaire de l'association sera organisée au plus tôt pour : <ul style="list-style-type: none"> - intégrer dans les statuts de l'association MJT la mission de Gestion / Préservation / Valorisation de l'îlot, - rédiger la « Charte de l'Îlot » en annexe des statuts de MJT, - nommer le « Référent l'îlot » (FRB, qui porte bénévolement ce projet de création de l'îlot , est nommé pour la première période de gestion) : 	09/2020	Maire et CMM FRB DIO EJB

Etapas / Actions / Questions La vie de l'îlot > Gestion décisionnelle et structuration	Date	Qui (Acronyme)
<ul style="list-style-type: none"> • mise-à-jour du présent document de suivi et d'information, • animation collégiale du noyau décisionnaire (5 personnes) au sein du collectif des « Amis de l'îlot », • communication avec l'équipe municipale, • suivi des communications officielles (site web, presse..), • suivi de gestion décisionnelle et opérationnelle du site. <p>Voir les chapitres : <u>La structuration de l'îlot</u> & <u>Annexe 2 : « Charte de l'îlot »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mr le Maire valide l'utilisation du présent document de partage d'information autour de la vie de l'Îlot, - Mr le Maire demande que ce document soit transmis une fois l'an de MJT vers l'équipe municipale pour information, et occasionnellement sur demande de la Mairie. <p>>> Bilan de la rencontre avec l'Ecole Julien Bodin (DIO, FRB, IVB) : En parallèle, une rencontre et des échanges téléphoniques ont eu lieu avec Ivan Bachelier, qui est très intéressé par ce projet, dans la continuité des actions pédagogiques mises en place depuis plusieurs années :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Verger des écoliers » avec des enseignements ayant eu lieu sur site, - Carrés de potager dans l'école, - Fabrication d'abris pour animaux, disposés autour de l'école (Abris pour hérissons, crapauds, Hôtels à insectes, Nichoirs, Mangeoires..) <p>>> Bilan relatif aux discussions avec les différents acteurs institutionnels de l'îlot : les fréquences des réunions « îlot : Information & Décision » ont été actées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Points semestriels avec commission DD (qui assurera l'interface avec le conseil municipal), • « Point annuel îlot de biodiversité » lors de l'Assemblée Générale de MJT 		
<p>Approbation du projet « Définir, Faire vivre et Préserver l'Îlot de Marigny Le Lozon » par l'équipe municipale.</p> <p>>> Bilan de la réunion avec Mr le Maire le 30.09 (+FRB +DIO) : Mr le Maire est très intéressé par ce projet de protection/valorisation d'un site de la trame verte, qui pour ses fonctions de bassin d'orage / drainage des eaux du bourg, a déjà permis l'établissement d'une zone préservée de biodiversité, et « devra rester ainsi sur le long terme »,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mr le Maire confirme que très peu d'interventions (transformations/aménagements) seront effectuées sur ce site, et propose l'établissements de quelques bancs dans les zones d'observation, - Mr le Maire est conscient de l'apport du projet en terme de vie et d'échange entre les habitants, associations et structures publiques sur la commune, et valide la mise à disposition des anciens locaux de MJT pour les activités de gestion de l'Îlot, ainsi que pour des rencontres ou animations pédagogiques, - Mr le Maire présentera le projet au 2ème prochain conseil municipal début novembre. <p>>> Suite à la présentation du projet au conseil municipal début novembre, le conseil a approuvé le projet de création de l'îlot à l'unanimité : Bravo à tous/toutes ! Voir le chapitre <u>Annexe 4 : Communication</u></p>	<p>09/2020 >> 11/2020</p>	<p>Maire et CMM</p>
<p>Organisation du suivi de l'îlot via l'association « Marigny Je T'aime »</p> <p>>> Bilan : Le président de l'association accepte de porter la gestion de l'îlot au sein de sa structure associative. Une assemblée extraordinaire de l'association a été organisée et l'organisation adéquate mise en place via les actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intégration dans les statuts de l'association MJT de la mission de Gestion / Préservation 	<p>10/2020</p>	<p>DIO FRB</p>

Etapes / Actions / Questions La vie de l'îlot > Gestion décisionnelle et structuration	Date	Qui (Acronyme)
<p>/ Valorisation de l'Îlot, avec en annexe aux statuts une première version de la « Charte de l'Îlot »,</p> <ul style="list-style-type: none"> - nommage du « Référent de l'îlot », membre de l'association MJT et du collectif des « Amis de l'îlot » : Franck Besnard, initiateur du projet de création de l'îlot, assure le premier mandat. <p>Voir les chapitres : <u>La structuration de l'îlot</u> & <u>Annexe 2 : « Charte de l'îlot »</u></p>		
<p>Création du collectif des « Amis de l'îlot », ainsi que du « Collectif décisionnaire »</p> <p>Les 5 premiers membres de ce collectif : Franck Besnard, Didier Ozouf, Maxime Gallais, Marc Bonneson et Romaric Lecointre, décident de constituer un collectif des « Amis de l'îlot », ainsi que le noyau des 5 : le « Collectif décisionnaire », qui s'occupera collégialement de la gestion l'îlot. (Les décisions de ce noyau concernant l'îlot sont prises à l'unanimité uniquement).</p> <p>Voir le chapitre : <u>La structuration de l'îlot</u></p>	11/2020	FRB DIO MAG MAB ROL Collectif D.
<p>Visite complète du site de l'îlot, organisée pour la Commission Développement Durable de la Mairie de Marigny.</p> <p>>> Bilan de la visite avec Serge Maroie et Marc Bourbey, qui représentaient la Commission DD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les représentants de la commission ont été très heureux de découvrir l'esprit du projet de l'îlot, et le site dans sa diversité. - Le collectif de l'îlot leur a indiqué « <i>souhaiter que ce lieu reste un lieu « hybride », conservant sa diversité structurelle actuelle : Des petites zones très sauvages et fragiles (sans interventions humaines), des zones intermédiaires bocagères avec plantation continue d'arbres, des zones de pleins champs dégagées avec des possibles cultures de fleurs, fruits, légumes « en liberté » ou céréales de démonstration.</i> » - Serge Maroie propose qu'on étudie la possibilité d'intégrer des parcelles non encore municipales à l'îlot afin de rendre quasi circulaire son périmètre. (Certaines parcelles sont difficiles d'exploitation, comme celle qui se situe en face du verger des écoliers et dont l'exploitant souhaiterait se séparer). - Serge Maroie propose d'inviter des représentants du Collectif D. à une présentation de l'îlot au conseil municipal en février 2021. 	11/2020	Comm.DD FRB DIO
<p>Budget 2020/2021 : Prévisions des premières dépenses (Total : environ 1400e)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impression des cartes postales de soutien : 45e - Grillage et Poteaux : 300e - 4 balles de foin pour préparation des sols « Potager des écoliers » : 60e - Arbres à planter, protections chevreuils et piquets : 100e - 5 Panneaux d'affichage / information au public (pour chacun des 5 accès au site de l'îlot) : 300e - fabrication d'un support pour affichage au centre de l'îlot : 200e - une contribution à l'achat de la serre tunnel "Pépinière de l'îlot » (dont une contribution au financement va être demandée à la mairie) : 200e, - un peu de matériel agricole (brouettes, outils..) : 100° - dépenses diverses (essence, frais divers..) : 100e 	12/2020	Collectif D.
<p>Rencontrer Mme Leclerc, voisine de l'îlot / Ouest sur ses trois parcelles de terrain. Mme Leclerc a contribué, au cours des années, à préserver un grand poumon de vie sauvage sur les bordures de sa propriété.</p> <p>>> Bilan : Mme Leclerc a été informée du projet. Elle souhaite garder son indépendance, et qu'on ne pénètre pas chez elle. Ses parcelles de terrain longent la partie ouest de l'îlot,</p>	11/2020	FRB

Étapes / Actions / Questions La vie de l'îlot > Gestion décisionnelle et structuration	Date	Qui (Acronyme)
la zone sauvage : Le collectif ayant décidé que les zones les plus sauvages ne devaient pas être ouvertes au public, cela est cohérent avec les besoins de Mme Leclerc.		
<p>Zonage géographique précis de l'îlot et définition d'un cadre statutaire officiel durable</p> <p>>> Bilan de la réunion avec Mr le Maire le 30.09 (+FRB +DIO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mr le Maire confirme son intention de ré-affirmer la zone de l'Îlot dans le PLU au vu de l'intérêt de la démarche de protection/valorisation de ce site, - Mr le Maire propose de définir avec l'équipe municipale, fin 2020 / début 2021, le périmètre précis de l'Îlot : <ul style="list-style-type: none"> - Quelles parcelles sont à la commune sur la zone ? - Choix de délimitation comprenant le bassin d'orage, le « Verger des écoliers », ainsi que les parcelles avoisinantes appartenant à la trame verte communale, - Conscient qu'il faut stabiliser ce projet dans le long terme pour la commune (une démarche d'enrichissement de biodiversité s'effectue sur des décennies), Mr le Maire propose, pour définir un cadre statutaire juridique stable sur la durée, de confier l'usufruit du périmètre de l'îlot à une tierce-partie associative de la commune, sous la forme d'un bail environnemental qui comprendra : <ul style="list-style-type: none"> - Les périmètres cadastraux, - Une servitude d'intervention communale pour les fonctions de drainage des eaux / busage, d'entretien des gros chemins inter-parcelles, etc.. - Les termes relatifs au statut de zone verte : non constructibilité, etc.. - DIO précise qu'il existe des documents relatifs au périmètre de l'Îlot : <ul style="list-style-type: none"> - « Délibération sur le statut du Verger des écoliers » - « Aménagement communal du Bassin d'orage » 	09/2020 >> 03/2021	Maire et CMM FRB DIO
<p>>> En cours et à venir : Nous avons porté à la connaissance du Maire et de son conseil municipal, le principe des ORE (Obligation Réelle Environnementale), dispositif juridique mieux adapté pour <u>protéger dans la durée les parcelles naturelles de l'îlot</u> (jusqu'à 99 ans).</p> <p><i>Article L. 132-3 du code de l'environnement :</i> <i>Les propriétaires de biens immobiliers peuvent conclure un contrat avec une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement en vue de faire naître à leur charge, ainsi qu'à la charge des propriétaires ultérieurs du bien, les obligations réelles que bon leur semble, dès lors que de telles obligations ont pour finalité le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques.</i></p> <p>>> Voir le document sur le site web MJT : Guide-methodologique-obligation-reelle-environnementale.pdf (Cliquer ici)</p>	2021 >> 2022	Maire et CMM FRB DIO
<p><u>Un garde-chasse pour la zone de l'îlot a été choisi</u> : C'est le garde Benoit LESOUF (06.71.16.67.50), employé par de l'association AGC, qui garde également les parcelles agricoles avoisinant l'îlot. Le tarif est de 50/60e l'année, prix forfaitaire pour une zone entre 0 et 5Ha</p>	09/2020 >> 2021	Maire et CMM FRB DIO
<p>Présentation de l'îlot au conseil municipal (Organisée par Serge Maroie et le collectif des Amis de l'îlot), puis création officialisée de l'îlot</p> <p>>> Bilan de la présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les conseiller(e)s étaient présent(e)s dans la nouvelle salle du conseil. Franck Besnard était invité pour dérouler une présentation powerpoint de l'avancement du projet : grands thèmes de l'îlot de biodiversité, plannings, budget, et un focus sur la création du jardin-forêt, ainsi que sur les aspects relatifs à la sécurité du site, et au suivi/maintenance/contrôle sur site qui sera effectué 	02/2021 >> 04/2021	Maire et CMM SEM FRB DIO

Etapas / Actions / Questions La vie de l'îlot > Gestion décisionnelle et structuration	Date	Qui (Acronyme)
<p>annuellement par la municipalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la première année d'existence de l'îlot, le collectif <u>demande à la commune une subvention pour le Jardin – Forêt : 700 euros.</u> - Il n'y a quasiment eu aucune question, sauf concernant l'accueil de brebis dans le « Verger des Ecoliers » : FRB a annoncé que le Collectif D. renonçait à l'accueil de brebis, pour de nombreuses raisons (Risque d'intoxication des brebis avec les pommes : Contrainte de devoir les déplacer, Contradiction entre l'encouragement à la biodiversité et les pollutions relatives aux traitements antiparasitaires des animaux, Contraintes de suivi vétérinaires et astreintes à la surveillance hebdomadaire des animaux..) - Monsieur le Maire a annoncé qu'un bail environnemental serait rédigé/signé courant Mars 2021, dans un premier temps, et que dans un futur proche, serait examinée la mise en place et signature d'un contrat/statut ORE(voir ci-dessus), parfaitement adapté aux objectifs du site de l'îlot pour la municipalité, et sur une longue durée (jusqu'à 99ans). <p>>> Bilan: Le projet de création de l'îlot a reçu un avis favorable unanime du conseil municipal fin 2020, la naissance de l'îlot a été décidée début 2021, et concrétisée dans un premier temps, par la signature d'un bail environnemental en avril 2021, entre la municipalité et l'association Marigny Je T'aime, pour une durée de démarrage de 9 ans (jusqu'au 31.12.2023).</p> <p>Extrait du bail :</p> <p><i>[..] Objet du bail : Le présent bail est établi en vue d'assurer la gestion environnementale durable des parcelles AH 36, 37, 39, 28 et B 30, 31 et 32 sur la commune déléguée de Marigny dénommé l'îlot de biodiversité dans le respect de la valeur écologique, géologique, hydrologique et paysagère de ce site et dans l'objectif de préserver voire d'enrichir la biodiversité du site sur le long terme.[..]</i></p> <p><u>Voir le chapitre : Périmètre cadastral (Cliquer ici)</u></p>		
<p>Installation d'une serre tunnel « Pouponnière végétale de l'Îlot » de 30 m2, suite à <u>financement par la Fondation Nicolas Hulot</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dès la genèse de l'îlot de biodiversité, le collectif a informé le Maire de son souhait de créer une « Pouponnière végétale » par l'achat/installation d'une serre qui abritera : <ul style="list-style-type: none"> - semis et bouturage de végétaux à implanter dans l'Îlot par les écoliers, - jeunes arbres en pots, - semis et plants de légumes, - fleurs, etc.. - Dans le cadre de son appel à projets pour la préservation de la biodiversité, la FNH « souhaite jouer un rôle majeur dans l'implication des citoyens et notamment des jeunes. Pour cela, en partenariat avec l'Office français de la Biodiversité, la MAIF, la Fondation Léa Nature, la Fondation de France et la Fondation Nature&Découvertes, elle a décidé de se concentrer sur quatre thématiques : la plantation citoyenne, la création de mare, la création de pépinière de quartier et l'appui à un centre de soins de la faune sauvage. » <p>>> Bilan: Un dossier de financement auprès de la FNH a été déposé par FRB et MAG : Bravo et merci à la FNH de nous avoir accordé ce financement de 1000 euros : la serre a été achetée, et installée à l'extrémité du jardin-forêt comestible !</p> <p><u>Voir le chapitre : Le jardin-forêt comestible (Cliquer ici)</u></p>	<p>03/2021 > 10/2021</p>	<p>MAG Damien FRB FNH</p>
<p>Demande de subventions : Dossiers auprès du Département et de la Municipalité pour financer nos outils, panneaux, et arbres fruitiers dans le jardin-forêt comestible.</p>	<p>02/2021</p>	<p>Mairie Collectif D. DIO</p>

Etapas / Actions / Questions La vie de l'îlot > Gestion décisionnelle et structuration	Date	Qui (Acronyme)
		MAG
<p>En ce moment, une deuxième charte est en pré-écriture, pour définir les règles concernant le collectif des « Amis de l'îlot », nécessaires pour symboliser l'adhésion des Amis à ce qu'est l'îlot de biodiversité, et garantir le bon fonctionnement du collectif dans le temps, avec la conservation d'un état d'esprit tranquille et bienveillant entre les « Amis ».</p> <p>>> Voir le chapitre <u>Annexe 2 : « Charte de l'îlot »</u></p>	02/2021	JED CAV Collectif D.
<p>Mesures relatives à la « Sécurité du site » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la « Maintenance préventive », à la charge de la commune, avec élaboration de fiches de suivi [Cf décret n° 96-1136 du 18.12.1996 « Développer un plan de maintenance préventive » et l'annexe « Prescriptions essentielles de sécurité »] • Conception/Achat des panneaux Sécurité le long des zones « DANGER [Bassin d'orage]» 	03/2021	Collectif D. Commission DD Mairie
<p>➤ Clôture le long des passages de buses Bassin d'orage >> Les amis de l'îlot ont constitué une barrière végétale empêchant les chutes dans la zone Nord très pentue le long du chemin.</p>	2021	FRB Amis
<p>Inventaire des acteurs et interventions sur le site tout au long de l'année (Drainage, Entretien des chemins, Fauchage des parcelles, etc..) : Responsables, procédures et contacts.</p>	2022	FRB DIO Mairie
<p>Réflexions pour les projets d'extension de l'îlot aux parcelles voisines, afin de parfaire sa cohésion</p>		FRB Collectif D. Mairie

Actions du collectif des « Amis de l'îlot »

Vert : Etapes effectuées - Orange : Etapes en cours - Bleu : Prochaines étapes.

Etapas / Actions / Questions La vie de l'îlot > Actions du « Collectif des amis de l'îlot »	Date	Qui (Acronyme)
<p>Tracer les sentiers de parcours de certaines parties sauvages de l'îlot (sentier fin d'une largeur pour une personne, dégagé au sécateur pour faciliter le parcours silencieux)</p>	10/2020 11/2020	Collectif D. FRB
<p>Planter des arbres >> Quelques arbres plantés à la bordure Est du « Bassin d'orage Nord »(2 chataigniers, 3 Merisiers, 1 Noyer)</p>	11/2020	FRB DIO
<p>Créer/Commander des cartes postales de soutien de l'îlot, destinées à obtenir des financements participatifs/dons de la part du public, parents d'élèves, habitants et entreprises de Marigny, contacts et amis. Ceci afin de couvrir les premières dépenses relatives aux actions prévues pour 2020/2021 par le collectif des Amis de l'îlot.</p>	11/2020 12/2020	FRB
<p>Poser des passages à guets (rondins ou planches) >> Le collectif a décidé que les zones sauvages de l'îlot devront rester très préservées, et donc aucune facilitation de passage humain ne sera prévue près des passages d'eau.</p>	11/2020	Collectif D.

Étapes / Actions / Questions La vie de l'îlot > Actions du « Collectif des amis de l'îlot »	Date	Qui (Acronyme)
<p>Etude de faisabilité pour l'accueil de 3 brebis dans le verger des écoliers au printemps 2021. (Achat et installation de la clôture, Fabrication d'un abris, Protection des pommiers et étiquetage, Suivi santé / contact vétérinaire)</p> <p>>> Bilan : le Collectif D. renonce pour l'heure à l'accueil de brebis, pour de nombreuses raisons : Risque d'intoxication des brebis avec les pommes, Contrainte de devoir les déplacer, Contradiction entre l'encouragement à la biodiversité et les pollutions relatives aux traitements antiparasitaires des animaux, Contraintes de suivi vétérinaires et astreintes à la surveillance hebdomadaire des animaux..)</p>	<p>11/2020 >> 03/2021</p>	<p>MAB DIO Collectif D.</p>
<p>Définir des zones d'observation et y installer des bancs.</p> <p>>> Déjà deux bancs en pierre posés sur le site !</p>	<p>10/2020 >> 03/2021</p>	<p>Collectif D.</p>
<p>Conception et choix du logo de l'îlot</p> <p>>> Sacha a déjà fait plusieurs proposition</p>	<p>11/2020 >> 02/2021</p>	<p>SAT Collectif D. Amis</p>
<p>Conception-réalisation d'un jardin-forêt comestible à vocation pédagogique (2000 m2) entre l'îlot et le local MJT : lieu d'apprentissage et d'expérimentation, de plantations (16 arbres fruitiers, fleurs, zones potagères), zones en libre évolution, abris animaux, petites mares : « <i>Un lieu idéal à visiter en famille !</i> »</p> <p>>> Les dessins géométriques ont été effectués (zones en libre évolution, sentiers multiples pour les déambulations du public, zones potagères, cercles de plantes, cercles de fleurs),</p> <p>>> 4 ballots de foin ont été déposés sur place pour recouvrir les sols aux endroits choisis. (Cartons + foin).</p> <p>>> Paillage des zones cultivées pour accueillir des semis</p> <p>>> Balisage des chemins et différentes zones avec des branches de bois</p> <p>>> Plantation de fruitiers</p> <p>>> Plantation de cercles de fleurs, cercles de plantes vivaces, plantes aromatiques,</p> <p>>> Plantation aromatiques et légumes,</p> <p>>> Calendrier de suivi Cultures & Récoltes</p> <p><u>Voir le chapitre : Le jardin-forêt comestible (Cliquer ici)</u></p>	<p>12/2020 >> 2021</p>	<p>MAG FRB Amis</p>
<p>Fabrication et installation de ruches d'abeilles locales (Grand champ en pente longeant le chemin bocager menant à Quibou)</p> <p>>> Des palettes ont été collectées pour fournir le bois de construction des ruches</p>	<p>12/2020 >> 03/2021</p>	<p>SAT Amis</p>
<p>Organisation de sessions régulières RECUP / DEMONTAGE de palettes</p>	<p>2020 2021</p>	<p>SAT Amis</p>
<p>Design graphique, impression plastifiée, et pose en urgence avec poteaux, de 5 panneaux d'entrée du site de l'îlot, comportant les informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ « Site Naturel Protégé », ➤ « Cet espace est vivant mais fragile : Merci de respecter ces réglementations » ➤ « Périmètre cadastral du site » ➤ « Site web MJT » <p><i>FRB : « En effet, des jeunes collégiens sont venus construire une cabane dans une zone sauvage sensible de l'îlot, avec quelques arbres coupés à la hache >> Nous les avons sensibilisés, accompagnés, responsabilisés, avec contact de certains parents. En automne, la cabane a été abandonnée, et nous avons tout nettoyé. »</i></p>	<p>Eté 2021</p>	<p>FRB MAB Collectif D.</p>
<p>Pose de 5 panneaux aux entrées de l'îlot : Information des promeneurs et protection du site >> Trouver bois, établir le texte et logos, obtenir l'accord de la mairie, demander</p>	<p>12/2020 >></p>	<p>FRB SAT</p>

Etapes / Actions / Questions La vie de l'îlot > Actions du « Collectif des amis de l'îlot »	Date	Qui (Acronyme)
devis de 5 panneaux, demander des subventions. >> Bilan d'avancement : Une subvention a été demandée au département, et accordée. (Merci au Département de la Manche) >> Achat de machines pour réaliser par laser et gravure nos 5 panneaux d'accueil, prévus aux entrées de l'îlot de biodiversité. Ces panneaux sont réalisés avec des planches de chêne de 5cm d'épaisseur (dons), fixés sur des poteaux de thuyas (récupération). La gravure sera faite en mars prochain, les logos sont en cours de réalisation pour les partenaires et pour signaler les interdictions (chasse, pêche, cueillette, motorisations..)	04/2021	DIO Collectif D.
Assurer la tranquillité et la protection Nature dans des « Zones Sauvages Préservées » : <ul style="list-style-type: none"> • Définition de deux zones « Aire Protégée » : les deux petits bois qui longent le marais, • Traçage/marquage des sentiers vérifiés, • Fabrication/Peinture/Pose de panneaux d'affichage relatifs à ces aires protégées 	Eté 2021	FRB MAB Collectif D.
Etudier/Proposer des zones « sans fauchage » pour chaque champ de l'Îlot (Augmenter la biodiversité) >> Le collectif réfléchit à un bon compromis entre « Laisser les zones libres et sans fauchage » / « Limiter l'entretien manuel » >> Bilan : Après de longs mois de réflexion, les décisions suivantes ont été prises : <ul style="list-style-type: none"> - Champ du Marais et la bande en zone humide qui lui fait face : Zones en libre évolution - Grand champ en pente longeant le chemin bocager menant à Quibou : 300 arbres plantés, et libre évolution avec chemins de ballades en haricot, entretenus à la tondeuse-broyeuse - Grand champ traversé par ruisseau, côté Ouest : 250 arbres plantés, et libre évolution avec chemins de ballades en haricot, entretenu à la tondeuse-broyeuse - Grand champ traversé par ruisseau, côté Est : libre évolution avec un chemin sinusoïdal, entretenu à la tondeuse-broyeuse 	2020 >> 2021	Collectif D.
Semer des graines de fleurs en de nombreux points dans l'îlot, alimenter des zones en terreaux / paillage pour des plantations libres (Haie nord du verger des écoliers)	Eté 2021	DIO SAT FRB Amis
Incorporer les informations relatives à l'îlot dans le site internet « Marigny Je T'aime » >> FRB : « <i>Ne pas oublier que le présent document sert à alimenter toutes les autres sources d'information sur l'îlot. (Il est déjà long et fastidieux d'y consigner de manière fidèle toute l'information autour de l'îlot, vérifiable par les membres du collectif)</i> »	2020 >> 2022	FRB CAV
Réflexion/Collecte d'idées pour fabriquer des objets en bois de récupération et les vendre pour récolte de dons et sensibilisation du public à la préservation de la nature. <ul style="list-style-type: none"> - En animations jeunes leur participation (5€ par exemple) financera l'îlot et permettra aux enfants de partir avec quelque-chose. Penser qu'il faudra acheter du matériel (clous, vis,...) - Les palettes sont idéales pour fabriquer des abris pour animaux, qui ont un fort succès en terme de sensibilisation à la biodiversité >> Bilan : De nombreux nichoirs fabriqués en 2021/2022 déjà !		Amis DIO FRB
Réhabilitation du local MJT (peintures, cuisine en palettes, étagères de rangement, toilettes, canapés..) afin d'accueillir les publics dans les meilleures conditions possibles, et qui sait, un club CPN (Connaître et Protéger la Nature).	Automne/ Hiver 2021	SAT DIO Amis
Stand de présentation de l'îlot sur le marché de Marigny le mercredi matin : Présenter l'îlot, récolter des dons avec nos cartes de soutiens, donner quelques légumes et pommes à la fin de l'été.	2021 2022	MAG FRB DIO

Etapas / Actions / Questions La vie de l'îlot > Actions du « Collectif des amis de l'îlot »	Date	Qui (Acronyme)
		SAT Amis
Stand de présentation de l'îlot au marché de Noël bio de Marigny Le Lozon	Noël 2021	MAG FRB DIO SAT Amis
<p>Inviter de plus en plus de personnes à découvrir et participer aux activités dans l'îlot</p> <p>>> Bilan : De nombreuses actions ont été menées par le collectif en automne/hiver 2021 et au printemps 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rénovation du local MJT pour mieux accueillir le public aux permanences, conférences, ateliers cuisine et autres événements, ➤ Mise en place des permanences des Samedis matin de l'îlot, 10h-12h au local MJT et jardin-forêt comestible ➤ Informations complètes et photos sur le site internet MJT ➤ Organisation de la Fête du printemps de la biodiversité les 19 & 20 Mars, au local MJT avec de nombreux exposants, au jardin-forêt comestible, et dans l'îlot de biodiversité ➤ Articles dans les journaux, interviews, nombreuses affiches pour la fête de l'îlot distribuées dans la Manche <p align="center">>> A l'affiche : Fête du printemps de la biodiversité les 19 & 20 Mars 2022. l'îlot fête ses 1 an !</p>	Printemps 2022	Amis CAV DIO SAT FRB MAG MAB Exposants Municipalité
Plantation d'arbres fruitiers dans l'îlot prévue courant mars	03/2022	
Retirer les quelques fils de fer barbelés à l'abandon sur le site	2022	FRB
Planter des arbres >> Création du « Bois des Aulnes », arbres à pousse rapide en zone humide, destiné à fournir des rameaux pour divers usages, dont notamment du bois de chauffe pour l'école dans la démarche E3D. (Parcelle humide en face du verger des écoliers + champ du marais)		DIO
Etudier/proposer des contacts/collaborations avec le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels, et certaines associations s'occupant de connaître et préserver Faune et Flore régionale	2022	
Fabriquer une cabane dans un arbre (poste de méditation / observation animaux)	A décider	Collectif D. DIO SAT MAB
Installer à différents endroits des petits modules et panneaux « poétiques »	A décider	Collectif D. SAT

Activités pédagogiques & événements

Activités pédagogiques & événements <i>Voir Annexe 3 : Possibles Activités pédagogiques et Animations</i>	Date	Qui (Acronyme)
> La vie de l'îlot		

Activités pédagogiques & événements <i>Voir Annexe 3 : Possibles Activités pédagogiques et Animations</i>	Date	Qui (Acronyme)
<p align="center">> La vie de l'îlot</p> <p>Ballade dans l'Îlot avec des représentants de l'Ecole Julien Bodin, discussion sur le projet dans le local de l'Îlot + Recueil des idées des participants</p> <p>>> Bilan des 2 réunions effectuées avec David Billon et Ivan Bachelier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'école est certifiée niveau 1 dans la démarche E3D développement durable, et vise le niveau 2 avec une forte implication/motivation des enseignants, - Les enseignants sont heureux de la naissance de l'îlot, qui augmente les activités pédagogiques possibles par l'espace disponible, et espèrent une implication/collaboration avec la Mairie dans cette démarche « Ecole Julien Bodin >> E3D et îlot de biodiversité », - L'école est déjà active dans sa démarche « Ecole Julien Bodin >> E3D et îlot de biodiversité », ainsi que Didier Ozouf : <ul style="list-style-type: none"> - carrés potagers - gestion des déchets verts / compostage - gestion des déchets papier/carton et tri sélectif, - abris animaux, - plantations.. etc. - L'élan actuel autour de l'îlot de biodiversité encourage l'école à aller plus loin dans ces démarches : <ul style="list-style-type: none"> - réellement mettre en place un flux des déchets verts (350 couverts par jour au restaurant de l'école) vers un compost à destination du « Jardin pédagogique de l'îlot », - planter des semis à destination du jardin de l'îlot : Commande en cours d'une serre de 18m2 qui sera installée dans l'école pour ces semis, - continuer les activités pédagogiques « Abris animaux » et « Plantations » dans une zone dédiée au long terme, dans un espace public protégé, où des mesures de l'évolution des espèces végétales et animales présentes pourront sensibiliser les élèves également au long terme, - sensibiliser les élèves à la vie des sols, - sensibiliser les élèves sur la co-existence avec les espèces sauvages.. 	<p>10/2020 et 11/2020</p>	<p>FRB IVB DAB DIO</p>
<p>Réunion avec l'école Julien Bodin au sujet des activités Potager / Jardin pédagogique Visiter les espaces Carrés potagers, Compost, et bientôt la serre (18m2) en cours d'acquisition. Discuter des semis à préparer en serre qui iront vers le « Jardin pédagogique » de l'îlot, du mode de préparation des sols, des activités pédagogiques qui vont s'organiser autour de ces espaces.</p> <p>>> Bilan : <i>« Le rendez vous s'est très bien passé. Le projet leur tient vraiment à coeur et ils tiennent à ce que notre collaboration soit durable et fructueuse. Ils comprennent nos réactions, et sont eux-mêmes parfois frustrés par le cadre trop strict imposé par l'éducation nationale. Mais n'ayant pas le choix pour le moment et comme les mentalités sont lentes à évoluer, nous devons nous adapter si nous voulons collaborer avec eux. Ils ont évoqué la possibilité de faire agréer le jardin de l'îlot par l'éducation nationale (pas forcément tout de suite mais à moyen terme). Ils vont de leur côté réaliser un jardin pédagogique directement sur place à l'école pour les plus petits pour lesquels le trajet peut être compliqué. Les plus grands viendront planter les plants qui auront été produits dans la serre de l'école, dans le jardin de l'îlot.»</i></p>	<p>01/2020</p>	<p>MAG IVB DAB DIO</p>
<p>De nombreuses activités pédagogiques ont eu lieu avec plusieurs classes des écoles Julien Bodin et Notre Dame, de Marigny (<i>Plus de 300 élèves ont participé !</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - animations potagères au jardin-forêt comestible : 	<p>Hiver 2020</p> <p>Printemps</p>	<p>DIO FRB MAB SAT</p>

Activités pédagogiques & événements <i>Voir Annexe 3 : Possibles Activités pédagogiques et Animations</i>	Date	Qui (Acronyme)
<p align="center">> La vie de l'îlot</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ paillage carton/foin & préparation de bacs de culture ○ plantations des semis préparés à l'école <p>- visites Nature des enfants dans l'îlot</p> <p>- plantation d'arbres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 2020 : 50 arbres dans le grand champ traversé par ruisseau (côté Ouest) et dans les haies le long du chemin de la Ceinture verte qui traverse l'îlot ○ 2021 : 300 arbres dans le grand champ en pente longeant le chemin bocager menant à Quibou ○ 2021 : 200 arbres dans le grand champ traversé par ruisseau (côté Ouest) <ul style="list-style-type: none"> ➤ arbres donnés par DIO, FRB ➤ 500 arbres issus de l'opération "10 000 arbres pour le bocage" de la communauté d'agglomération St Lô Agglo : 3 associations ont donné 100 plants, la commune de Marigny a donné 100 plants. ➤ 100 plants ont été achetés/plantés via 30 parrainages extérieurs. <p>>> Bilan : Les enfants ont fait les choses tous seuls, avec grande joie et enthousiasme. Ils ont beaucoup aimé courir chercher des feuilles mortes pour protéger le pied des arbres, faire la chenille pour découvrir le jardin-forêt comestible</p>	<p>/ Eté 2021</p> <p>Hiver 2021</p>	<p>CAV Ecole JB Ecole ND Amis Parrainages externes</p>
<p>Visite dans l'îlot du Lycée agricole de Coutances avec une classe terminale</p>	<p>2021</p>	<p>DIO FRB</p>
<p>Sortie dans l'îlot avec des BTS et le CAUE</p>	<p>2021</p>	<p>DIO FRB</p>
<p>Visite dans l'îlot d'une classe du Lycée agricole de Thère St Lô</p>	<p>2021</p>	<p>DIO FRB</p>
<p>Randonnées picnics dans l'îlot avec la DDTM (ASCEE)</p>	<p>Eté 2021</p>	<p>DIO Amis</p>
<p>Un atelier cuisine responsable, anti-gaspi et bien-être, a démarré les 2èmes samedis matin du mois au local MJT. Des bocaux de légumes lacto-fermentés ont été créés par Sacha, et peuvent être obtenus en échange de dons pour l'îlot.</p>	<p>Eté 2021</p>	<p>SAT</p>
<p>La Fête du printemps de la biodiversité, les 19 et 20 mars 2022, pour fêter les 1 an de l'îlot, et le faire connaître au public normand, réunira de nombreux exposants !</p> <p align="center">>> A l'affiche : Fête du printemps de la biodiversité les 19 & 20 Mars 2022, l'îlot fête ses 1 an !</p>	<p>19 et 20 mars 2022</p>	<p>CAV DIO SAT FRB Amis</p>
<p>« <i>Des abris pour nos amis</i> » : Fabrication de nichoirs pour oiseaux, d'hôtels à insectes, et divers abris pour une myriade d'animaux.</p>	<p>2021</p>	<p>Amis Ecoles</p>
<p>Rencontre avec la direction et les enseignants de l'école Notre Dame pour présenter « l'Îlot de Marigny Le Lozon »</p>	<p>2021</p>	<p>Ecole ND Amis</p>
<p>Présentation de « l'îlot de biodiversité de Marigny Le Lozon » aux différentes classes de l'Ecole Julien Bodin</p> <p>>> 5min de diaporama + 5min pour lister concrètement les possibilités de participation des élèves à la vie de l'îlot (compostage, semis, plantations d'arbres/légumes/fleurs, abris animaux, photos et recensement des espèces, récoltes, verger des écoliers, abeilles</p>	<p>ajourné</p>	<p>Ecole JB Amis</p>

Activités pédagogiques & événements <i>Voir Annexe 3 : Possibles Activités pédagogiques et Animations</i>	> La vie de l'îlot	Date	Qui (Acronyme)
et ruches, etc..) + 5 minutes mini de Questions/Réponses >> Recueil des idées des participants : l'écoute de chacun d'entre vous pour recueillir vos idées sur le développement durable, la biodiversité, cet îlot et ce que vous souhaiteriez y organiser avec vos élèves.			
Organisation de récoltes de pommes au Verger des Ecoliers.		2022	Ecoles Amis

Vert : Etapes effectuées - Orange : Etapes en cours - Bleu : Prochaines étapes.

Contacts > Les membres du collectif des « Amis de l'îlot »

Ami(e)s	Acronymes (Qui)	contacts
<i>Merci à toutes celles et ceux qui ont déjà participé à l'aventure, à tous les heureux donateurs qui ont acheté nos cartes de soutien pour financer arbres, fleurs, graines etc.. A ceux/celles qui ont fait des dons de bonne humeur, de temps ou d'argent.</i>		<i>MERCI et Bienvenue à ceux et celles qui vont venir échanger, partager, participer.</i>
collectif des « Amis de l'îlot » >> les habitants de la Manche qui souhaitent participer à la vie de l'îlot de biodiversité, qui ont pris connaissance, puis souscrit à la Charte des « Amis de l'îlot de biodiversité » (En cours d'écriture)	Amis	MERCI à nous tous !
« Collectif décisionnaire » >> 5 personnes nommées au sein des amis : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Franck Besnard (Référent), ❖ Didier Ozouf, ❖ Maxime Gallais, ❖ Marc Bonneson, ❖ Romaric Lecointre (Absent). <p>>> Franck Besnard a annoncé le 15.03.22 quitter ses fonctions/actions bénévoles en tant que "Référent de l'îlot de biodiversité de Marigny Le Lozon", après 18 mois d'un premier mandat.</p>	Collectif D.	Chacun des membres peut être contacté : les décisions du collectif concernant la gestion de l'îlot sont collégiales, et prises à l' unanimité uniquement.
Franck Besnard (Bénévole pour la préservation de la nature)	FRB	07.68.77.22.08 besnard.pro@gmail.com
Didier Ozouf (Animateur Environnement et Développement Durable, président de l'association MJT)	DIO	06.37.03.18.98 didier.ozouf@orange.fr
Maxime Gallais (Maraîcher BIO – Ferme La Bourdonnière (Quibou), marché mercredi à Marigny Le Lozon, paniers de légumes > permanences des samedis matin 10h-12h au jardin-forêt comestible de l'îlot)	MAG	06.88.46.71.91 maxgallais5@gmail.com
Marc Bonneson (Bénévole pour la préservation de la nature)	MAB	06.73.66.25.00 marc.bonneson@orange.fr

Ami(e)s	Acronymes (Qui)	contacts
Romarc Lecointre (Ferme expérimentale de la Blanche Maison)	ROL	06.84.50.97.33 r.lecointre@hotmail.fr
Sacha Alexandre Tolmer (Association « 3 ELEMENTS »)	SAT	06.31.98.36.23 alexandre.tolmer@gmail.com
Carol Verger (Thérapeute psycho-corporelle & Massage Bien-Etre)	CAV	06.11.89.20.34 carolverger @me.com
<i>.. Les « Ami(e)s de l'îlot » ayant juste sympathisé et demandé la diffusion future de la News Letter par email figurent dans une liste confidentielle.</i>		

Contacts > Partenaires et acteurs

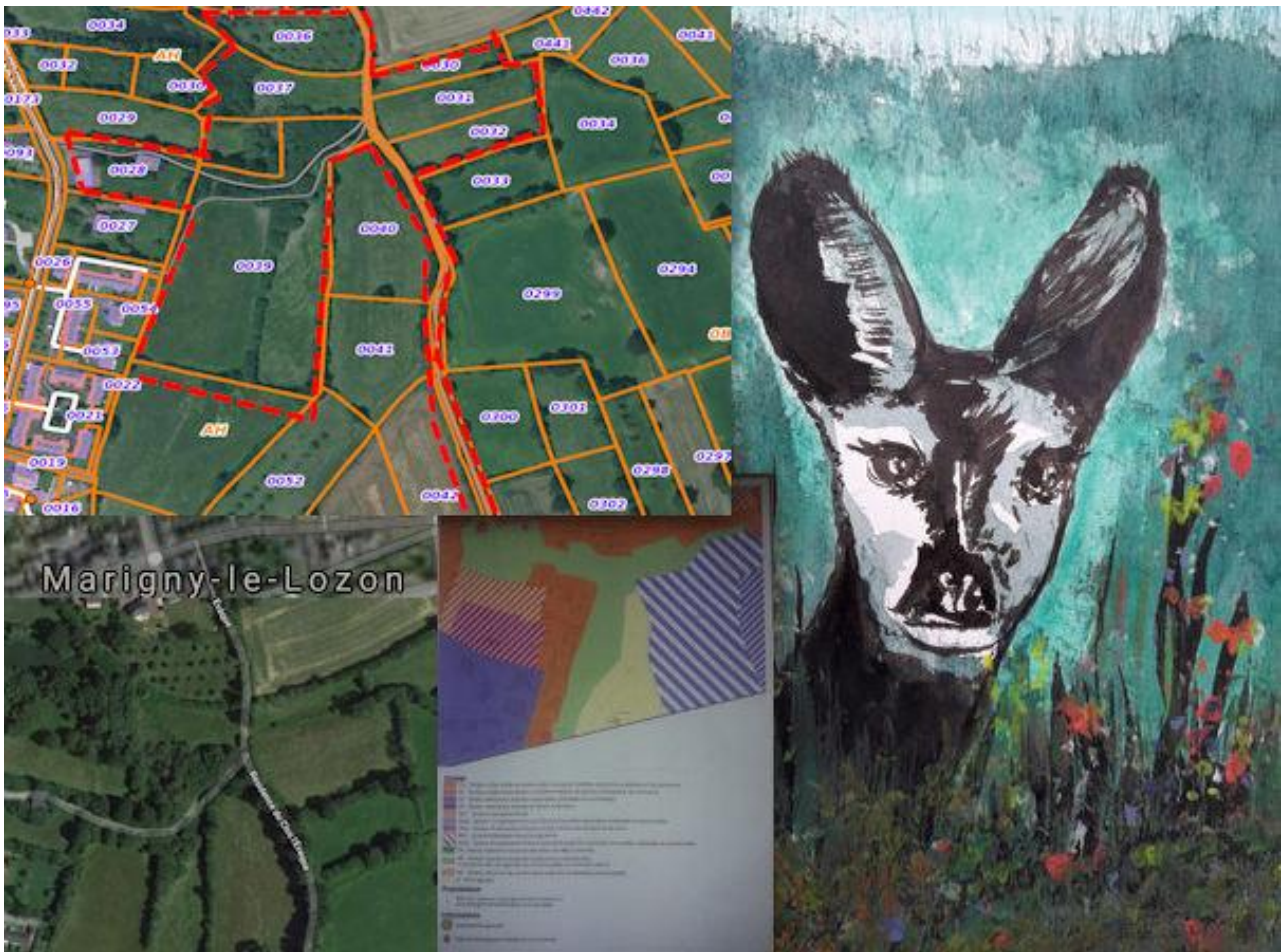
Partenaires et acteurs	Acronymes (Qui)	contacts
Marigny Le Lozon – Mr le Maire	Maire	02.33.55.15.26 mairie.marigny@wanadoo.fr mairie-marigny.com
Marigny Le Lozon - Conseil municipal	CMM	
Marigny Le Lozon - Commission Développement Durable - Serge Maroie - Marc Bourbey	Com.DD SEM Collectif D.	maroie_serge@orange.fr marcbourbey@wanadoo.fr
Marigny Le Lozon – Association « Marigny Je T'aime » Marigny Le Lozon – Association « Fête du bois » Didier Ozouf (Président)	MJT	marignyjetaime.jimdofree.com marignyjetaime.free.fr festivaldubois50.jimdofree.com lafetedubois50570@gmail.com 06.37.03.18.98 didier.ozouf@orange.fr
Association « Manche-Nature » (Permanence Ma/Jeu 9h-12h 14h-17h30) Isabelle Jorand (Secrétariat) Joël Bellenfant (Juriste / CA)	MAN	02.33.46.04.92 manche-nature.fr contact@manche-nature.fr joelbellenfant@gmail.com ph.scolan@wanadoo.fr
Fondation Nicolas Hulot	FNH	fondation-nicolas-hulot.org fnh@fnh.org 01.41.22.10.70
Marigny Le Lozon - Ecole Julien Bodin	Ecole JB	02.33.55.15.93
Ecole Julien Bodin - David Billon (Directeur)	DAB	ce.0501269H@ac-caen.fr
Ecole Julien Bodin - Ivan Bachelier (Instituteur, animateur du bassin de formation inter-communal)	IVB	02.33.55.11.49 ivan.bachelier@ac-caen.fr

Partenaires et acteurs	Acronymes (Qui)	contacts
Ecole Julien Bodin - Anne Yaussah (Institutrice)	ANY	
Ecole Julien Bodin - Sullivan Vastel (Instituteur)	SUV	
Marigny Le Lozon - Ecole Notre-Dame	Ecole ND	02.33.55.49.94 end.marigny@orange.fr
Marigny Le Lozon - Centre de loisirs (Directrice) (Directrice adjointe)		acm.marigny@saint-lo-agglo.fr aurelie.payen@saint-lo-agglo.fr marion.noel@saint-lo-agglo.fr
Marigny Le Lozon - Relai Assistance Maternelle		Repamleslucioles@saint-lo-agglo.fr
Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement Anne-Marie Bertrand	CPIE	animation@cpiecotentin.com cpiecotentin.com
Association AVRIL : L'aquascole - Education à l'environnement	AVRIL	02.33.19.00.35 contact@associationavril.org associationavril@wanadoo.fr associationavril.org
CAUE de la Manche (Directeur) (Secrétaire) (Paysagiste)	CAUE	emmanuel.fauchet@caue50.fr sabrina.asselin@caue50.fr stephanie.langevin@caue50.fr
Claire Mouquet (Chargée de mission au GRETIA - Groupe d'étude des invertébrés armoricains)	CLM	
Centre d'Initiation à l'Eco-Citoyenneté Anne-Sophie GRANDIN	CIEC	02.33.77.42.63 ciec@laliguenormandie.org
Office français de la biodiversité	OFB	Thomas Guilloré
Groupe Ornithologique Normand	GONm	Jérôme Degoulet
Ligue pour la Protection des Oiseaux	LPO	
Incroyables Comestibles de St-Lô	ICST	
Hydroscope	HYD	
Alternatiba	ALTB	
Pavillon des énergies	PAEN	
Pierre & Masse	PM	
Les 7 Vents	L7V	
Syndicat d'initiative - Marigny Tourisme	SIM	
Le fournil de la Butte	FOB	
Poterie - Olga	POO	
CDRP 50 - Randonnées	CDRP	

Partenaires et acteurs	Acronymes (Qui)	contacts
PAM PAM	PAM	
L'Ecureuil – Activités Nature	ECU	
La permaculture et Les cours d'école naturelle		
ALATER – Transition écologique	ALA	
Loïc Chéreau (Coordinateur scientifique, conservatoire d'espaces naturels, Basse-Normandie)	LOC	l.chereau@cen-normandie.fr
Patrice Robin	PAR	galerie-insecte.org robingsnet@wanadoo.fr patrice.robin@manche.gouv.fr
Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie	CENN	cen-normandie.fr
<i>.. et de multiples acteurs à venir !</i>		

Annexe 1 : Périmètre cadastral

Parcelles AH28, AH36, AH37, AH39, B30, B31, B32 >> Superficie totale : 5.0424 Hectares.



Annexe 2 : Charte de l'îlot

Charte des « Amis de l'îlot de biodiversité » (V0.3 - En cours d'écriture/validation)

Charte des « Amis de l'îlot de biodiversité » (Année 2022)

L'îlot de biodiversité de **Marigny Le Lozon** est un lieu de Nature de **5ha**, dédié à la préservation de la biodiversité, à la connaissance et au respect de la Nature. Dans ce lieu coexistent le minéral, la flore, la faune, et les humains. C'est un lieu de tranquillité.

Concernant le groupe humain, il s'organise au sein d'un collectif nommé « Amis de l'îlot de biodiversité » : On devient « Ami de l'îlot » lorsque l'on a **pris connaissance** de la Charte, et que l'on y **souscrit**. Chaque « Ami » signe la Charte pour attester de son adhésion.

Pourquoi une Charte des « Amis de l'îlot » ? Il s'agit d'y écrire les valeurs fondamentales de l'îlot, afin de définir les conditions d'une culture partagée au sein des « Amis », de créer des liens de qualité, des repères et un cadre favorisant un état d'esprit bienveillant entre les « Amis ».

1. Un îlot de préservation de la Nature

En signant la charte, je suis volontaire pour créer et entretenir les conditions propices à la vie du sol, de la faune et de la flore sauvage, de toutes les espèces vivantes, mais aussi pour laisser la nature faire, sans intervenir.

Je suis volontaire pour tenter de préserver l'îlot de toute pollution : déchets, produits chimiques (pesticides, mégots...), nuisances sonores, ainsi que de toutes activités perturbatrices de la vie sauvage (chasse, pêche, cueillette, ramassage du bois...).

2. **La gouvernance de l'îlot**

A. Le « Collectif décisionnaire »

En signant la Charte, je sais que les décisions importantes concernant l'îlot sont prises au sein du « Collectif décisionnaire », constitué de cinq personnes maximum. Ces cinq personnes sont celles qui ont fondé l'îlot (Le remplacement d'un membre de ce collectif a lieu par cooptation). Chaque décision, qui aura lieu après un temps de réflexion/maturation du collectif, puis après délibération, sera prise uniquement à l'unanimité.

B. Les réunions

Les réunions du collectif ont lieu tous les 3 mois maximum, ou sur demande d'un membre.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres, elles sont fondées sur le consentement de chacun, dans le but de prendre les meilleures décisions au service de l'îlot. (Si un membre est absent, il enverra son avis par courriel/sms).

Lors des réunions, je respecte la confidentialité des échanges ayant lieu entre les « Amis » présents, je respecte l'« Ami » qui anime la réunion (ordre du jour, distribution de la parole...), et la prise de parole de chacun.

C. Les « Amis de l'îlot »

En tant qu'« Ami », je peux participer à des actions validées par le « Collectif décisionnaire », et je suis d'accord pour être contacté par le collectif. Sur un sujet donné relatif à l'îlot, je peux être consulté et donner mon avis. À tout moment, je peux me retirer du collectif des « Amis de l'îlot » : Il s'agit simplement de prévenir le « Collectif décisionnaire » de mon départ. J'ai connaissance que des permanences de l'îlot ont lieu le samedi matin, et je peux y contribuer.

3. **L'état d'esprit dans l'îlot & Le vivre ensemble des « Amis de l'îlot »**

Je peux faire des propositions pour l'îlot (par l'intermédiaire des cahiers ou par courriel).

Je respecte en toute circonstance **la Nature** dans l'îlot (Point 1), ainsi qu'un **état d'esprit apolitique**, en pratiquant la **bienveillance** à l'égard des autres « Amis de l'îlot » : **Paix & Harmonie, Respect, Libre contribution** (choix, points de vue, énergie et temps consacrés).

Je respecte la prise de parole de chacun, sans chercher à imposer mon point de vue.

Je respecte aussi le silence de l'autre.

Si un propos, une attitude ou un acte, m'a déplu ou blessé, j'en parle franchement avec l' « Ami » qui en est l'auteur, sans prendre les autres à témoin, et sans détour. En cas de véritable conflit entre « Amis », je peux contacter un membre du « Collectif décisionnaire », qui interviendra auprès des acteurs du conflit.

4. L'information, la communication, les relations vers l'extérieur

Je contribue à informer les promeneurs des règles à respecter dans l'îlot et des risques liés à la fréquentation du site, notamment concernant la sécurité ou la surveillance des mineurs.

Je parle de l'îlot autour de moi de façon bienveillante et constructive.

Je peux prendre connaissance des informations relatives à la structuration l'îlot, et à sa vie (*Décisions, Actions, Questions, Partenaires, Acteurs*) dans le document de Référence (« Document de suivi et d'information »), qui constitue la mémoire de l'îlot : Je communique vers l'extérieur en tenant compte de ce document de Référence.

5. Zéro de conduite

En signant la charte, je déclare respecter les pratiques de bonne conduite et de bon esprit citées ci-dessus, envers la biodiversité dans l'îlot, et envers les autres « Amis ».

Au cas où la conduite ou les propos d'un « Ami » ne seraient pas respectueux, la procédure est la suivante :

1. Un avertissement écrit lui sera délivré par le « Collectif décisionnaire » afin de lui signifier que sa conduite n'a pas respecté l'état d'esprit dans l'îlot (point 3).
2. Si l'avertissement ne suffit pas à rétablir le respect, une exclusion (temporaire ou définitive) pourra être votée (à la majorité absolue dans ce cas uniquement) par le « Collectif décisionnaire » : L' « Ami » exclu ne pourra plus venir à l'îlot, ni participer à la vie du collectif.

Après avoir été adoptée, cette charte ne pourra être modifiée que par décision unanime du « Conseil décisionnaire ». Tous les « Amis » seront informés .

Date :

Signature :

Charte intégrée aux statuts de l'association Marigny Je T'aime

L'association « Marigny Je T'aime » accepte de porter la gestion de l'îlot au sein de sa structure associative : les statuts de l'association ont été modifiés comme suit pour intégrer la mission de Gestion/Préservation/Valorisation de l'îlot :

Article 2 des statuts de l'association « Marigny Je T'aime » relatif à l'îlot :

... D'assurer la gestion, protection, et valorisation à long terme de "L'îlot de biodiversité de Marigny Le Lozon", qui intègre un ensemble de parcelles communales en accord avec la municipalité entre les bassins d'orage et le verger des écoliers au lieu-dit Le Porchon.

La première version de la « **Charte de l'îlot de biodiversité de Marigny Le Lozon** » figure dans l'Annexe aux statuts de l'association « Marigny Je T'aime » du 16 octobre 2020 :

Consciente de la dégradation brutale de l'environnement planétaire au début du millénaire, et de la chute vertigineuse de biodiversité, notre association agit à son échelle depuis sa création en 1989, et intègre dans ses statuts la gestion, protection, et valorisation à long terme de "L'îlot de biodiversité de Marigny Le Lozon", qui intègre un ensemble de parcelles communales en accord avec la municipalité entre les bassins d'orage et le verger des écoliers au lieu-dit Le Porchon.

L'îlot de biodiversité de Marigny Le Lozon" a pour multiples objectifs :

***Créer une véritable bulle de protection autour de la zone naturelle entourant le bassin d'orage de la commune (Zone sauvage où fluctue la montée des eaux), protection sur le long terme pour garantir la préservation d'un espace sur la commune, où puissent se régénérer faune, flore, et l'ensemble de la vie sauvage,*

***Impliquer concrètement les jeunes générations dans la gouvernance de cet îlot de biodiversité, en l'accompagnant dans divers domaines :*

a. l'information à propos de l'îlot : sur le site, dans la commune, dans le département et la région : objectif et philosophie d'un îlot de biodiversité, connexion avec les acteurs locaux et toutes les associations et organismes de préservation de la nature, du local au global, panneaux d'affichage sur site et à ses frontières,

b. les stratégies à mettre en place pour préserver et encourager la vie sur l'îlot, la conduite à tenir pour les promeneurs qui sont appelés à se comporter en invités et promeneurs respectueux d'un sanctuaire de biodiversité,

c. les actions menées sur le site pour favoriser cette biodiversité et lui permettre de renaître, permettre aux espèces de revenir sur le site et d'y être à l'abri, sécurisées,

d. L'état des lieux par l'observation sur site : recensement des espèces présentes, l'évolution au cours des années, mais aussi au fil des saisons.

***Créer une dynamique entre habitants, écoliers, associations, acteurs publics et organismes départementaux voire régionaux autour ce poumon de vie, occasion de se rencontrer, d'apprendre tous ensemble, et de se sentir reliés les uns aux autres, toutes espèces vivantes comprises.*



Annexe 3 : Possibles Activités pédagogiques et Animations

Activités pédagogiques / Animations / Evénements	Rces	Public destinataire	Qui (Acronyme)
« <u>Je plante un arbre</u> »		Tous Ecoles	
« <u>Des abris pour nos amis</u> » : Fabrication de nichoirs pour oiseaux, d'hôtels à insectes, et divers abris pour une myriade d'animaux.		Tous Ecoles	
« <u>Vive les arbres, les fruits, les légumes et les fleurs !</u> » : - Récolte de graines - Semis - Plantation - Bouturage - Taille et entretien - Maraichage	X	Tous Ecoles	
« <u>Ballade silencieuse dans l'Îlot</u> » : Ecoute, Observation, Contemplation « <i>Ballade avec les enfants en silence, en observation, en questionnement intérieur, en symbiose. Faire attention à chacun de ses pas : là où l'on marche. S'arrêter souvent et mettre tous ses sens en alerte. S'asseoir. Prendre note des questions qui nous traversent, et auxquelles on aimerait trouver plus tard des réponses. Prendre note de nos idées, des pensées/émotions qui nous traversent, des choses créatives qui émergent en nous. Prendre note de tout ce que cet espace vivant nous dit.</i> »		Tous	
« <u>La vie dans l'Îlot</u> » : Inventaire des espèces observables dans l'îlot, et alimentation de fiches descriptives sur les blogs de l'îlot au sein des écoles, photographies de la Nature postées sur le site internet de l'îlot		Tous Ecoles	
« <u>J'aime et je préserve notre bocage</u> » : Activités Découvertes autour du bocage – L'utilité des Haies Bocagères.		Tous Ecoles	
« <u>Cette forêt qui nous donne tant</u> » : Atelier Découverte dans l'îlot et son jardin-forêt comestible		Ecoles	
« <u>Les ronces : Berceau de la Forêt</u> »		Ecoles	

Vert : Déjà effectuées - Orange : En organisation - Bleu : En projet.

Colonne « Rces » : Si cochée «X», une fiche et/ou des ressources sont disponibles.

Annexe 4 : Communication

Texte court Officiel

L'îlot de biodiversité de Marigny Le Lozon

Le collectif des amis de l'îlot de biodiversité de Marigny Le Lozon vous remercie pour votre soutien !

Futurs mécènes, vous pouvez acheter cette carte postale auprès de l'association « Marigny Je T'aime ».

vient d'être créé pour servir plusieurs objectifs :

** Créer une **bulle de protection** à long terme entourant le bassin d'orage de la commune pour garantir la préservation d'un espace où puissent se régénérer faune et flore sauvage,

** **Sensibiliser les jeunes générations**, via des activités pédagogiques, à la gouvernance de l'îlot :

>> Suivi annuel de l'**évolution des espèces**,
>> Information pour inviter le public à respecter le **sanctuaire de biodiversité** (panneaux, blogs..),
>> Activités pédagogiques au sein de l'îlot :

- **Plantations** d'arbres sous serre puis à l'extérieur, préservation des haies bocagères,
- **Abris pour les animaux**, bulles de biodiversité, ruches d'abeilles locales,
- **Vergers des écoliers** : taille des arbres, récoltes,
- **Cultures d'abondance** : jardin-forêt comestible partagé, cercles de fleurs,

** Nous rencontrer autour de ce poumon de vie et nous sentir reliés les uns aux autres, toutes espèces vivantes comprises.

Carte de soutien

>> Carte postale destinée à la **collecte de fonds** pour les actions des bénévoles dans l'îlot



Site internet

>> Les informations sur internet relatives à l'îlot de biodiversité sont consignées dans le site web de MJT (Marigny Je T'aime) : <http://marignyjetaime.jimdofree.com> (Cliquer ce lien)

Permanences de l'îlot > les Samedis matin 10h-12h

Tous les samedis matin, de 10h à 12h, au local MJT & au jardin-forêt comestible, pour accueillir les visiteurs, réunir le collectif des Amis de l'îlot, jardiner, planter, bricoler, discuter. (+ paniers de légumes - Ferme La Bourdonnière)

Contactez nous

Pour contacter le collectif des "**Amis de l'îlot de biodiversité**",

>> Envoyez votre message dans la rubrique « Nous contacter » du site web MJT (Cliquer ce lien).

ou bien envoyez un mail à l'adresse **contact.mjt50@gmail.com**. N'hésitez pas ! Contactez-nous pour :

- **rejoindre le collectif** pour agir, participer, aider,
- **organiser un événement** dans l'îlot de biodiversité,
- **être accueilli** pour une visite guidée..

Dossier de presse

>> Consultez les articles de presse dans la rubrique « L'association / Dans la presse » du site web MJT (Cliquer ce lien).

➤ Article paru en février 2021 dans « Ouest France » suite à la présentation au conseil municipal : L'îlot est né !

Des habitants veulent protéger la bio diversité

Marigny-le-Lozon – Cinq personnalités locales se sont associées en collectif pour mettre en place un projet de protection de la nature. *O-F 17/02/21*

Entretien

Franck Besnard,
initiateur du projet

De quel collectif s'agit-il ?

Avec Didier Ozouf, de l'association Marigny je t'aime, nous avons décidé, en décembre, de créer le Collectif des Amis de l'îlot. Nous avons rapidement été rejoints par Maxime Gallais, maraîcher à Quibou ; Romaric Lecointre, de la Ferme expérimentale de la Blanche maison et Marc Bonnesson, habitant de la commune, au fait des problèmes concernant la préservation de l'environnement.

Notre collectif fonctionne de manière collégiale et les décisions sont prises à l'unanimité uniquement. Nos objectifs et demandes d'autorisation ont été bien accueillis par la municipalité après la présentation du projet définitif devant le conseil municipal, mardi 9 février, et nous n'attendons plus que son accord officiel pour lancer l'opération, idéalement avant le printemps.

Quels sont vos objectifs ?

Nous avons résumé le tout en cinq

thèmes principaux : La protection et la stimulation de la vie (abris, animaux, fleurs) ; la régénération végétale (potagers, fruitiers, incubateurs végétaux, etc.) ; l'entretien de la ceinture verte avec ses arbres, ses haies et son verger ; une zone de découverte pour le public avec son caractère pédagogique (jardin des écoliers), plus particulièrement à l'attention des scolaires dont deux de leurs représentants nous ont rejoints.

En premier lieu, il s'agira de délimiter et de sécuriser les espaces par des panneaux « danger : bassin d'orage » et de poser éventuellement une clôture dans la zone de busage. Des panneaux seront aussi posés à l'entrée : « zone sauvage interdite » ou « zone autorisée avec itinéraire balisé ». Il est aussi prévu d'implanter des ruches avec des abeilles locales, des nichoirs, des hôtels à insectes, etc.

Comment trouver cette zone ?

Il suffit de prendre le chemin qui part du Clos l'Évêque pour découvrir notre verger de pommiers puis de continuer sur la ceinture verte.

Comment tout cela est-il financé ?

Franck Besnard a présenté, mardi, devant le conseil, le projet bio diversité mis en place par le collectif des Amis de l'îlot.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Une partie en autofinancement avec Marigny je t'aime, des dons et plus largement par le biais de cartes de soutien. Nous avons aussi déposé

des demandes de subvention à la commune et au Département.

Contact. Tél. 07 68 77 22 08.



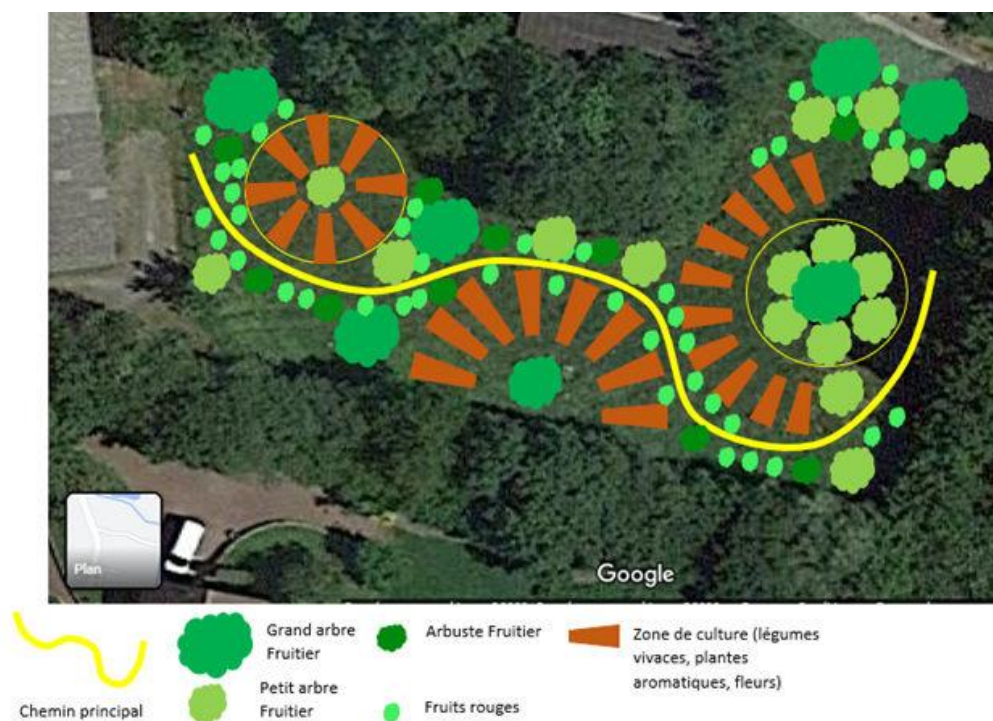
Annexe 5 : Le jardin-forêt comestible

>> Informations & photos dans la rubrique « [Galeries photos / Le jardin-forêt comestible](#) » du [site web MJT](#) ([Cliquer ce lien](#)).

Il a été mis en place et entretenu par les bénévoles :

- Hiver 2020 : Mise en place de la structure du jardin (traçage des chemins, paillage des zones de culture).
Plantation de fruits rouges (cassis, groseilles, caseilles, groseilles à maquereaux, donnés par Maxime).
- Printemps 2021 : Plantation de légumes vivaces (rhubarbes, artichauts, fraises, topinambours, pommes de terre), de fleurs et de plantes aromatiques (en fonction des dons récoltés).
- Été / Automne 2021 : Premières petites récoltes
- Hiver 2021 : Plantation d'arbres fruitiers divers.

Plan du [jardin-forêt comestible](#) de l'îlot de biodiversité de Marigny Le Lozon :



Les professeurs des écoles de la Manche peuvent y **organiser des sorties et des activités pédagogiques** avec leurs élèves, quand ils le souhaitent, tout au long de l'année.

Annexe 6 : 5 grands thèmes de suivi / gestion >> Calendrier 2020/2021

>> Calendrier des actions de suivi/gestion dans la rubrique « L'association / Calendriers » du site web MJT (Cliquez sur ce lien).

La vie de l'îlot en 2020/2021

Les membres du collectif se sont répartis le suivi de 5 grands THEMES



- **Organisation Générale Site & Projet Franck Besnard**
(Document de suivi et d'information, accès et signalétique, sécurité et règles de circulation, extensions parcellaires, budget..)
- **Protection & Stimulation de la vie Marc Bonneson**
(Abris animaux, Fleurs..)
- **Cultures d'abondance & Régénération végétale Maxime Gallais**
(Forêts comestibles, potagers, fruitiers, incubateurs végétaux..)
- **Ceinture verte, Arbres & Haies, Verger, Animations pédagogiques Didier Ozouf**
- **Préservation & Extension des « Zones Sauvages » Romaric Lecointre**

Annexe 7 : « Bilan / Passation » du précédent « Référent de l'îlot »

Franck Besnard : « J'ai mis fin le 15 mars 2022 à mon mandat de "Référent de l'îlot de biodiversité", après 18 mois d'offrande à l'îlot >> Je reste un "Ami de l'îlot", toujours membre du "Collectif décisionnaire" (Franck B/Maxime G/Didier O/Marc B/Romaric L), qui veille sur l'îlot, et prend, à l'unanimité toujours, les décisions concernant la gestion de celui-ci, en référant à l'équipe municipale.

*J'ai également **quitté l'association MJT** (un des premier partenaires de l'îlot naissant, avec l'école Julien Bodin).*

*En effet, le collectif des "Amis de l'îlot de biodiversité" constitue une **association "De Fait"** (non encore déposée en préfecture, mais qui existe depuis 18 mois) : Association qui finalise en ce moment ses règles de fonctionnement (collectif décisionnaire à l'unanimité, état d'esprit, charte..) et **s'occupe brillamment** depuis 18 mois de la **gestion décisionnelle** de l'îlot, en parfaite communication et transparence avec l'équipe municipale !*

Pour terminer mon mandat et passer le relais à Mr Le Maire ("Référent de l'îlot" par intérim le temps de la nomination d'un nouveau "Référent"), voici mon BILAN / PASSATION d'informations, pour être examinés lors des prochaines réunions du "collectif décisionnaire de l'îlot":

Point 1 : *J'ai mis à jour le Document de Suivi et d'Information Version 1.4 (ci-joint), dans lequel figurent deux ajouts spéciaux :*

- 1,1- Un chapitre détaillé relatif à la structuration de l'îlot, résultat de nos 18 mois d'expérience : Notamment le rôle central des "Amis de l'îlot" et de leur "collectif décisionnaire". En vis-à-vis, la **municipalité de Marigny Le Lozon**. Autour, des nombreux partenaires et participants : Ecoles, Associations, Organismes..

- 1,2- La Charte des "Amis de l'îlot", pour l'instant co-écrite à 4 mains, à finaliser et à adopter au plus tôt par notre collectif décisionnaire.
- 1,3- Les éléments que vous lisez, relatifs à la passation de mon mandat de "Réfèrent",

Préambule du point 2 : Malheureusement comme dans tant de groupes humains, la confiance n'aura pas suffi à garantir la paix et l'harmonie dans le collectif, et des incidents se sont produits, et répétés >> Il y a nécessité d'écrire une Charte à laquelle tout "Ami participant ou visitant" souscrit, et d'y incorporer une **clause d'avertissement puis d'exclusion**, afin de garantir le respect de l'état d'esprit de l'îlot, et afin de ne pas faire fuir les personnes respectueuses, qui subiraient des manques de respect répétés d'autres bénévoles.

Point 2 : A l'ordre du jour de notre prochaine réunion, concernant les **points à statuer en urgence** par notre collectif décisionnaire :

2,1 - Arrêt du mandat de "Réfèrent" de Franck B. (intérim par Mr Le Maire Fabrice L.), proposition de nomination d'un nouveau "Réfèrent", mise au point des règles de nomination (unanimité avec droit de veto du Maire ?),

2,2 - Composition du collectif décisionnaire (questions confidentielles)

2,3 - Mesures à prendre concernant le non respect de l'état d'esprit de l'îlot (questions confidentielles)

Point 3 : Terrain du jardin-forêt comestible >> Porter à l'attention de Mr Le Maire que c'est le terrain du CCAS, que nous ne le savions pas au départ en dessinant le jardin-forêt, et qu'il serait temps d'écrire au CCAS, et de donner l'autorisation écrite relative au jardin-forêt dans la politique de Marigny Le Lozon.

Préambule du point 4 : "Le collectif décisionnaire défend l'état d'esprit de l'îlot, ainsi que son indépendance idéologique, politique et financière : les dispositifs annexes mis en place, les dons effectués, les actifs financiers ou matériels, les activités offertes par des partenaires dans l'îlot, etc., ne donnent aucun droit décisionnaire sur l'îlot."

Point 4 : Un îlot ouvert à tous, accueillant pour les visiteurs et participants, dont tous les intervenants et contributeurs respectent la structure et l'état d'esprit :

4,1 – Une structuration centrale simple et claire de "L'îlot de Marigny Le Lozon" :

- La municipalité
 - Le collectif des "Amis de l'îlot", et son "collectif décisionnaire"
 - Une Charte permettant le respect de l'état d'esprit de l'îlot
 - Un Document de Suivi et d'Information permettant structuration, historique, et transparence
- 4,2 – Au vu des divergences répétées entre le "collectif décisionnaire de l'îlot" et la présidence de l'association Marigny Je T'aime, partenaire de la création de l'îlot, je demande au comité d'interroger la position de MJT vis-à-vis de celle de l'îlot (préservation son indépendance totale vis-à-vis de tout acteur autre que la municipalité).

Préambule du point 5 : Concernant le local, pour historique :

- Didier O. avait confirmé en 2020 que MJT déménagerait au local des associations, dans l'ancienne Mairie.
- Mr Le Maire avait confirmé verbalement que le local accueillerait l'îlot, en attendant la future destruction du bâtiment, trop vieux pour être réhabilité et mis aux normes.

Point 5 : Serge M., de la commission DD, propose une réflexion sur le long terme concernant le local multi-associatif aux abords de l'îlot :

- *Statuer sur son usage pendant le mandat de l'actuelle équipe municipale,*
 - *Éventuellement imaginer des participations extérieures pour le financement de sa reconstruction,*
 - *Discuter sur la polyvalence fonctionnelle du futur bâtiment reconstruit (Associations locales, permanences d'organismes en relation avec la Nature, permanences de l'îlot de biodiversité.. à définir).*
-

Je demande officiellement à Mr Le Maire, d'occuper la fonction de "Réfèrent de l'îlot" par intérim, en attendant l'élection d'un nouveau "Réfèrent".

Je suis très heureux de tout ce qui a été accompli,

Merci à tous !

Je continue à veiller sur l'îlot, avec les membres du collectif.

Je remercie Mr Le Maire et le Conseil Municipal pour sa confiance, ainsi que Mr Le Député, pour l'inauguration publique de l'îlot ce 19 mars, et la confirmation de notre état d'esprit partagé pour cette initiative. »

Annexe 8 : Fête du printemps de la biodiversité les 19 & 20 Mars 2022

[Consultez les informations et téléchargez le programme sur le site web MJT \(Cliquer ici\)](#)



Le 19 et 20 mars 2022
10h - 17h

Fête du printemps de la biodiversité

Venez célébrer les 1 an de l'îlot de
biodiversité de Marigny-le-lozon !

Ateliers pour petits et grands

Balades découverte de l'îlot, inventaires Faune et Flore,
massages habillés, art floral, travail de la laine feutrée,
Fabrication ruches et nichoirs, faire soi-même son pain bio,
cuisine anti-gaspi, initiation naturaliste & dessin botanique...

Village des Exposants

Préservation de la biodiversité, jardin-Forêt comestible,
énergies renouvelables, rénovation écologique, plantes aromatiques
et médicinales, agriculture urbaine participative, monde des abeilles...

Et Aussi

Inauguration de l'îlot de biodiversité, conférences,
expositions, jeux, trocs de graines (ramenez les vôtres),
observation de « bestioles » à la loupe binoculaire, pic-nic tiré du sac,
stands « gâteaux boissons » & « ma petite crêperie bio »...

Immersion « nature » garantie !

Adresse: Local de MJT - 4 route de Quibou 50570 Marigny le lozon
>> Accès à pied depuis les parkings du bourg



Programme détaillé et inscription aux activités sur
marignyjetaime.jimdoFree.com ou en flashant ce QR code.
Contact : Carol VERGER 06 11 89 20 34

Illustration par SESHAT